



N° clé 20

| | | |
|---|---|--|
| Votre centre NORAUTO BEZIERS ZAC BEZIERS EST ROUTE DE BESSAN 34500 BEZIERS Tel : 0467624014 Attestation de Capacité de Catégorie V n° 278028-R2 | Votre véhicule: CITROËN C5 III 1.6 THP 155 BY637HR Date M.E.C. : 29/11/2011 Km en Atelier : 152 180 | Vos coordonnées MONSIEUR THOMAS THIBAUT 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN contact@thomas34.fr 0607046688 Carte NORAUTO 1001057102319 |
|---|---|--|



Votre ordre de réparation a été établi avec **CHRISTOPHE**



THIERRY a réalisé la prestation sur votre **CITROËN C5 III 1.6 THP 155**

ELECTRICITÉ, DÉMARRAGE : 160,94 € TTC

| Référence | Description | Prix unitaire HT | Prix unitaire TTC | Qté | Montant TTC |
|-----------|--|------------------|-------------------|-----|-------------|
| 2273198 | Montage batterie dans nos ateliers (pièces non incluses) | 25,79 | 30,95 | 1 | 30,95 |
| 774000 | BATTERIE VARTA E44 | 108,33 | 129,99 | 1 | 129,99 |

DIVERS : 0,00 € TTC

| Référence | Description | Prix unitaire HT | Prix unitaire TTC | Qté | Montant TTC |
|-----------|-------------------|------------------|-------------------|-----|-------------|
| 9194 | ENVOI SMS GRATUIT | | 0,00 | 1 | 0,00 |

Batteries garanties 3 ans a l'exception des batteries de marque inovtech

| | |
|--------------------|-----------------|
| Total HT (20,00%) | 134,12 € |
| Total TVA (20,00%) | 26,82 € |
| Total TTC | 160,94 € |

Conditions générales de réparations affichées et disponibles en magasin.

Observations, Garanties et Avantages

CONDITIONS DE GARANTIE :

POUR TOUTE MISE EN OEUVRE DE LA GARANTIE, MERCI DE VOUS RAPPROCHER AU PREALABLE D'UN CENTRE NORAUTO.

Points de contrôle validés ne nécessitant pas d'intervention

Circuit de charge

| | |
|-------------------------------------|-------|
| CHARGE ALTERNATEUR | Bonne |
| MISE EN VEILLE 10' DES CALCULATEURS | Fait |

Compartment moteur

| | |
|--------------------------------|----------|
| VISUEL COURROIES (SAUF DISTRI) | Bon Etat |
|--------------------------------|----------|



NORAUTO EST A VOTRE ECOUTE



Par téléphone au 0820 85 85 85
du lundi au samedi de 9h00 à 18h00 (0,10€/appel + prix appel)



Par e-mail ou consultez notre FAQ
sur norauto.fr 7j/7 et 24h/24

Informations à destination des clients professionnels :

Païement comptant sans escompte.

Taux des pénalités de retard : trois fois le taux de l'interet legal.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard : 40 €.

MERCI DE VOTRE CONFIANCE. A BIENTOT.

Conformément à la législation en vigueur, le Client a la possibilité de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique à l'adresse suivante : <http://www.bloctel.gouv.fr/>

Selon les dispositions de l'article 63 de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, il est porté à la connaissance du conducteur qu'il dispose du libre choix du réparateur professionnel.

Norauto

BEZIERS
ZAC BEZIERS EST
ROUTE DE BESSAN
34500 BEZIERS
TEL: 0467624014

Lundi au samedi 8h00-19h00

Atelier 8h30 - 19h00

TICKET / FACTURE

| Article | # | Prix | TOTAL |
|--|------|--------|--------|
| Relevé Atelier FR007937152420221212 | | | |
| E44 batterie varta 7 7ah-780a | 1.00 | 129.99 | 129.99 |
| Envoi sms gratuit - Envoi sms | 1.00 | 0.00 | 0.00 |
| Montage batterie dan s nos ateliers (pièc es non incluses) - Montage batterie n °2 | 1.00 | 30.95 | 30.95 |
| L.glace toutes saiso ns nor 51 | 1.00 | 6.99 | 6.99 |

Opération commerciale
Bon achat fidelite carte 6€ -6.00EUR

Total TTC EUR 161.93

Espèces 162.00 EUR
Rendu Espèces -0.07 EUR

Total Remise 6.00 EUR
Total Net 134.94 EUR
Total TVA 20% 26.99 EUR

Information client
THIBAUT THOMAS
Code: 1001057102319

Servi par: Christophe Qté articles: 4
Date Emission: 12/12/2022 11:10:12
NORFR0079P52-0080238



N O R F R 0 0 7 9 P 5 2 - 0 0 8 0 2 3 8

Vous avez la possibilité d'échanger votre produit, d'obtenir un avoir valable 3 mois ou de vous faire rembourser dans un délai de 90 jours ou 180 jours si vous êtes porteur de la carte Norauto sur présentation d'un justificatif d'achat sauf commandes spécifiques, articles soldés, chaînes neige, chaussettes et véhicules immatriculés. Le produit doit être non utilisé et dans son emballage d'origine.

Norauto à votre écoute: 0 820 85 85 85 *

ACHAT DE VOTRE BATTERIE CHEZ NORAUTO

DATE D'ACHAT : 18.12.22
 N° DE BATTERIE : E94

- GARANTIE 2 ANS
batterie 1^{er} prix confiance.
- GARANTIE 3 ANS
batterie Norauto et Varta.

MARQUE DE VÉHICULE : C5
 MODÈLE/MOTORISATION : 1,6 THP

UN CONTRÔLE DU CIRCUIT DE CHARGE OFFERT

Sur présentation de ce passeport batterie, **faites contrôler gratuitement** votre batterie et circuit de charge dans un centre Norauto.

DATE DU CONTRÔLE DE VOTRE BATTERIE : 18.12.22

| | | |
|--------------------------|-----------------------|---|
| TENSION : 12,36 Volts | AMPÉRAGE : 670 Amp | ÉTAT :  Batterie déchargée |
|--------------------------|-----------------------|---|

CACHET DU MAGASIN

ZAC BEZIERES 104
 ROUTE DE LAUSSE
 34500 BEZIERES
 TEL : 04 67 62 10 12

Pour toute information, contactez le :

0820 85 85 85 Service 0,10 € / min + prix appel

Du lundi au samedi de 9h à 18h

callcenter@norauto.fr

NORAUTO France SAS au capital de 112 881 000 euros, dont le siège est situé au 511/589 rue des sennegats 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS immatriculé au RCS de Lille métropole sous le numéro 480 470 152

Norauto



LA GARANTIE DE VOTRE BATTERIE CHEZ NORAUTO

MON PASSEPORT BATTERIE

Norauto

* Payez la mention inutile



NORAUTO RECYCLE VOS BATTERIES*

LES BATTERIES USAGÉES SONT DES DÉCHETS DANGEREUX.

Elles sont composées de 75 à 80% de plomb, de 10 à 15% d'acide sulfurique et de 5% de plastique qui peuvent entraîner des pollutions des sols et des eaux.

Pour éviter ce risque, Norauto récupère vos batteries usagées pour les recycler.

Le plomb est alors fondu et sert à la fabrication d'une batterie neuve, l'acide est neutralisé et le plastique est traité et réutilisé pour la fabrication d'autres pièces automobiles.



LA GARANTIE DE VOTRE BATTERIE

Comment faire durer votre batterie ?

- Ne pas retirer les bouchons car les batteries chez Norauto sont sans entretien.
- Rechargez tous les ans votre batterie. Si le véhicule roule très peu ou sur de courts trajets, pensez même à recharger votre batterie une fois par mois minimum. Si votre véhicule reste immobilisé sur une longue période, utilisez un chargeur avec maintien de charge (floating).
- Faites contrôler et tester régulièrement votre circuit de charge sur votre voiture (alternateur, démarreur, courroies, connexion...).

Conditions de garantie de votre batterie

- Norauto vous garantit le bon usage de votre batterie pendant sa durée de garantie (sur présentation de la facture ou du ticket de caisse).
- La garantie ne peut couvrir les dommages causés par des problèmes liés à l'alternateur ou au démarreur. À ce titre, nous vous invitons à faire régulièrement contrôler et tester le circuit de charge de votre véhicule.
- Cette batterie est conçue pour être utilisée sur un véhicule automobile à usage privé. Toute autre utilisation en dehors des affectations précisées dans notre catalogue constitue une exclusion de garantie.
- Pour toute demande de prise sous garantie, une batterie vous sera prêtée contre un chèque de caution et votre batterie sera mise en charge et testée (72h). Nous effectuerons ensuite gratuitement un test de circuit de charge sur votre véhicule pour déterminer l'origine de la panne. Aucun remplacement de batterie ne pourra se faire sans test sur votre véhicule et sans un accord préalable de votre centre Norauto.
- Norauto vous rappelle de venir faire un test de charge entre 10 et 15 jours après l'achat de votre batterie.

GARANTIES LÉGALES

Le service ne fait pas échec aux garanties légales de conformité et des vices cachés et à la garantie contractuelle du constructeur.

Article L217-4 du Code de la consommation : Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Article L217-5 du Code de la consommation : Le bien est conforme au contrat : 1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Article L217-12 du Code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Article L217-16 du Code de la consommation : Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à couvrir.

Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Article 1641 du Code civil : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Article 1648 du Code civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

SIGNATURE CLIENT